

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

École nationale de l'aviation civile

Délibération n° 120-6 du 26 octobre 2012 modifiant la délibération n° 118-6 du 30 mars 2012 portant création du cycle préparatoire ATPL

NOR : DEVA1238892X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le conseil d'administration

Délibère :

Article 1^{er}

La délibération n° 118-6 du 30 mars 2012 portant création du cycle préparatoire ATPL est modifiée ainsi qu'il suit :

1. L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour se présenter à la sélection du cycle préparatoire à l'ATPL, les candidats doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- être, l'année de la sélection, en classe de terminale ou d'un institut universitaire de technologie ou d'une section de technicien supérieur ou en première année de licence universitaire ;
- être âgé de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de l'année de la sélection ;
- être bénéficiaire d'une bourse des lycées ou d'une bourse de l'enseignement supérieur l'année de la sélection, ou, pour les candidats issus d'une formation par l'apprentissage, ou issus d'un lycée militaire, satisfaisant, l'année de la sélection, aux critères définis pour l'attribution d'une bourse des lycées ;
- être présenté par un club affilié ou directement par une fédération aéronautique et sportive ou un lycée aéronautique (candidats en bac pro aéronautique), ou être titulaire du brevet d'initiation aéronautique (BIA) ;
- être ressortissant d'un pays de l'Union européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Les candidats ne peuvent pas se présenter plus d'une fois à la sélection ».

2. Au IV. – Étape 4 de l'article 4, le troisième alinéa est remplacé par les termes suivants :

« – Test d'anglais : cette épreuve consiste à évaluer l'aptitude du candidat à utiliser l'anglais dans le cadre d'un échange oral. L'entretien durera environ 20 minutes ».

3. La fin de la première phrase de l'article 8 est complétée par les termes « ...et s'ils ont obtenu le baccalauréat ».

Fait le 26 octobre 2012.

Le président du conseil d'administration,
J. PICHOT